



## Projet éolien de Trébry

Atelier de concertation n°1 – Compte rendu

Salle des fêtes « Jean Régnier » de Trébry – Jeudi 11 avril 2024

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>1. Préambule</b> .....	3
<b>2. Les participants</b> .....	4
<b>3. Synthèse des éléments présentés et des échanges</b> .....	6
3.1 Les dernières actualités du projet et l'avancement des études .....	6
3.2 La co-construction des mesures d'accompagnement .....	13
3.3 Retour les actions de concertation passées et futures .....	15
<b>4. Remerciements et contacts</b> .....	15
<b>5. Annexes</b> .....	16

## 1. Préambule

### **Le contexte**

La société ESCOFI échange depuis 2021 avec les élus de la commune de Trébry, dans les Côtes d'Armor, afin de développer un projet éolien au sud de celle-ci. En décembre 2022, le Conseil municipal a délibéré favorablement pour le lancement des études de faisabilité et concédé au porteur de projet l'utilisation des voiries relevant du domaine public et privé de la commune, via la mise en place d'une convention.

Avec la volonté de comprendre le territoire et afin de proposer un projet en accord avec les attentes locales, ESCOFI a mandaté dès mars 2023 l'agence indépendante et spécialisée en concertation et communication publique Demopolis Concertation, afin de mener une démarche de concertation volontaire, appuyée et durable. Ainsi, avant de lancer des actions concrètes de concertation et de communication publique, Demopolis Concertation a mené une étude des perceptions en mai 2023, à Trébry et sur les hameaux situés à proximité de la zone de projet. Cette étude a permis de définir et mettre en place une démarche de concertation adaptée qui a été présentée et validée par les élus le 29 juin 2023 lors d'un comité. Suite à cet échange, un forum d'information à destination des habitants s'est déroulé le 19 octobre 2023 à la salle des fêtes de Trébry, précédé d'un porte-à-porte de mobilisation fin septembre. Ce forum a notamment permis de présenter les premiers éléments du projet, des études et de la démarche de concertation.

### **Les objectifs de la réunion**

Dans le cadre de cette concertation continue, un premier atelier de concertation s'est déroulé à la salle des fêtes « Jean Régnier » de Trébry de 18h30 à 20h30, le jeudi 11 avril 2024. Cet atelier couvrait trois objectifs :

- 1) Informer des dernières actualités sur le projet ;
- 2) Lancer la co-construction des mesures d'accompagnement ;
- 3) Partager collectivement les retours sur les actions de concertation passées et futures.

## 2. Les participants

L'atelier de concertation a accueilli une quarantaine de participants de la commune de Trébry. Un tableau d'inscription était disponible à l'entrée. Voici les personnes qui se sont déclarées présentes :

### **Conseil municipal de Trébry :**

- Monsieur Daniel COMMAULT, maire de Trébry
- Monsieur Daniel MACE, 1<sup>er</sup> adjoint
- Madame Christelle CARO, 3<sup>ème</sup> adjointe
- Monsieur Jérémie BASSET, 4<sup>ème</sup> adjoint
- Monsieur Joseph TEMPLIER, conseiller municipal délégué
- Madame Elodie LE MAGUER conseillère municipale déléguée
- Madame Caroline LIVERNEAU, conseillère municipale
- Madame Maëlys CHAUDRON, conseillère municipale
- Madame Thyphaine POILVERT, conseillère municipale
- Madame Cécile GALLIER, secrétaire générale

### **Commune de Trébry :**

- Monsieur Alexandre ARGOUD
- Monsieur Jean-Pierre BOULLE
- Monsieur Thomas BRENDEL
- Monsieur Guy CORBEL
- Madame Sylvie DABBET
- Monsieur Marc JAUBERT
- Madame Catherine LARHANTEC
- Monsieur Michel METHIA
- Monsieur Loïc RAMEL
- Madame Maryse RAMEL
- Monsieur Jean-Bernard ROUILLE
- Madame ROUILLE
- Monsieur Jean-Baptiste RUFFET

### **Presse :**

- Madame Eliane GILET, correspondante pour Le Penthièvre

**L'équipe de développement de la société ESCOFI :**

- Monsieur Vivien BAUMARD, chef de projet
- Monsieur Tony MORISSEAU, responsable régional

**L'équipe de concertation de Demopolis Concertation :**

- Monsieur Hugo BERROCHE, Consultant en concertation et communication publique
- Madame Anaëlle RAPET, Consultante en concertation et communication publique
- Madame Léa SEVERE, Consultante en concertation et communication publique
- Madame Charline VIALLE, Associée et cheffe de projets

### 3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations partagées lors de l'atelier de concertation n°1 sur le support de présentation joint en annexe, avec notamment :

- Les informations sur les études lancées par ESCOFI
- Le retour sur les actions de concertation
- Le calendrier des actions pour 2024.

Au cours de la présentation ainsi qu'à son issue, les participants ont été invités à prendre la parole pour faire part de leurs questions et remarques inhérentes aux éléments présentés. *Retrouvez ci-dessous la retranscription des échanges.*

#### 3.1 Les dernières actualités du projet et l'avancement des études

- Concernant l'étude paysagère :

**Question d'un participant :** « Où poserez-vous les éoliennes ? »

**Réponse d'ESCOFI :** « La zone d'implantation potentielle du projet est assez vaste. Nous viendrions former une deuxième ligne en contrebas du site existant, devant les éoliennes déjà existantes. La zone d'implantation potentielle présente des contours spécifiques notamment car elle tient compte de l'éloignement aux habitations. En France, la réglementation impose de s'éloigner de 500 mètres des habitations, c'est pour cela que nous avons des formes circulaires sur la carte de la zone d'implantation du projet. Pour autant, cela ne veut pas dire que puisque nous avons une zone de cette taille-là, nous allons avoir des éoliennes qui vont s'étendre sur toute la longueur. C'est la zone d'étude maximale dans laquelle on pourrait théoriquement implanter des éoliennes, mais derrière, il y a un certain nombre de contraintes qui sont et seront révélées par les études et qui feront qu'en définitive, une bonne partie de la zone ne pourra pas accueillir d'éoliennes.

## L'étude paysagère

### Définition des aires d'étude

<b>Aires d'étude</b>	<b>Zone d'Influence Visuelle</b>	<b>Angle vertical perçu</b>
Zone d'implantation potentielle	10,5 - 20°	0,5°
Aire d'étude immédiate (1 km)	20,5 - 30°	1°
Aire d'étude rapprochée (7 km)	>30°	1,5°
Aire d'étude éloignée (18 km)		2°
<b>Éléments structurants du territoire</b>		2,5°
Cours d'eau principaux		3°
Boisements		3,5 - 5°
Voies rapides		5,5 - 7°
Route principale		7,5 - 10°
Zones urbanisées		



*Au stade où nous en sommes, nous ne connaissons ni le nombre, ni la position exacte des mâts éoliens. En revanche, nous approchons de la fin des études donc nous pourrions prochainement démarrer le travail de définition des implantations et vous détailler les choix qui nous amènent à positionner les éoliennes ainsi. »*

#### - Concernant l'étude environnementale :

**Question d'un participant :** « Qu'en est-il des nappes phréatiques ? Il y a plusieurs sources par ici. Vous les prenez en compte ? »

**Réponse d'ESCOFI :** « Ces éléments sont pris en compte. Sur la zone d'étude du projet, nous avons bien identifié les différentes sources, notamment la source de la Perchais et celles du Gouessant. Nous savons que certaines d'entre elles font l'objet d'un captage pour l'alimentation en eau potable et nous tenons compte des périmètres de protection qui sont établis autour de ces captages d'eau. Ceux-ci sont définis à différents niveaux : périmètre de protection immédiat (au niveau du captage même), périmètre de protection rapproché (circonscriit un peu plus aux alentours) et périmètre de protection éloigné (sur une aire plus étendue autour

du captage). La règle générale que nous employons, c'est de ne pas implanter d'éoliennes pour les périmètres de protection immédiats et rapprochés. Concernant les périmètres éloignés, cela va dépendre de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui va être consultée sur le sujet et qui donnera un avis conforme, donc à respecter. De manière générale, on évite tout simplement de s'implanter sur ces périmètres, comme ça on est certains d'être assez éloignés des captages d'eau. »

- Concernant le projet :

**Question d'un participant :** « Refaites-vous des études [environnementales] après l'implémentation des éoliennes ? »

**Réponse d'ESCOFI (complétée par notre écologue) :** « Oui, un parc éolien étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, chaque société d'exploitation se doit de réaliser un suivi environnemental portant sur l'activité et la mortalité de la faune volante. Ce suivi doit être à minima conforme aux attentes du protocole ministériel de suivi des parcs éoliens terrestres (révisé en 2018) qui demande un premier suivi environnemental dans les 12 mois suivant la mise en service. Si ce premier suivi met en évidence un impact significatif sur les chiroptères ou sur les oiseaux alors des mesures correctives doivent être mises en place et un nouveau suivi doit être réalisé l'année suivante pour s'assurer de leur efficacité. Les suivis doivent ensuite se poursuivre chaque année jusqu'à ce qu'ils concluent à l'absence d'impact significatif. Si cela est avéré, le suivi doit alors être renouvelé tous les 10 ans.

L'intérêt de ces suivis est de pouvoir comparer l'activité des espèces sur le site avant et après installation d'un parc éolien, c'est pourquoi les méthodologies d'inventaires doivent rester identiques afin de permettre une analyse scientifique solide. Il arrive également en cas de constat d'espèces à enjeux ou d'une forte activité sur le site que l'étude d'impact préconise la réalisation d'un suivi environnemental renforcé, avec une pression et une méthodologie supérieure aux attentes du ministère.

Chacun de ses suivis doit être transmis aux services de l'État dans les 6 mois suivant la réalisation du dernier inventaire de terrain. Ces derniers reviennent ensuite vers nous pour valider (ou non) la mise en place de mesures correctives, voire, peuvent nous imposer la mise en place de mesures supplémentaires s'ils les jugent insuffisantes.



*Nous pouvons aussi avoir des contrôles inopinés des services de l'État. Ceux-ci peuvent venir de manière aléatoire pour contrôler les sensibilités environnementales avec leur prisme de lecture. Toutes ces dispositions sont réglementées et précisées dans l'arrêté préfectoral qui fera l'objet de l'exploitation.*

**Question d'un participant :** « *Comment les bureaux d'études peuvent-ils être indépendants alors qu'ils sont payés par ESCOFI ?* »

**Réponse d'ESCOFI :** « *Nous travaillons avec des bureaux d'études indépendants, ceux-ci étant reconnus par les services de l'État. Ils ont un devoir d'impartialité. Nous pouvons garantir que s'ils observent des sensibilités sur site, ils nous en informent et nous n'avons pas de droit de regard là-dessus. Nous pouvons d'autant plus le dire que, malheureusement, nous avons plusieurs projets chez ESCOFI que nous avons abandonnés pour des raisons écologiques, car nous avons identifié des sensibilités fortes sur les oiseaux ou les chauves-souris. De surcroît, les services de l'État peuvent procéder à des contrôles supplémentaires inopinés. Pour terminer, au-delà des bureaux d'études avec lesquels nous travaillons, nous allons faire appel aux associations naturalistes, comme la Ligue de Protection des Oiseaux, ou la Ligue de Protection des Mammifères locale. Ils disposent de données sur lesquelles nous ne pouvons pas intervenir et qui vont être intégrées au dossier. Celles-ci vont permettre, la plupart du temps, de corroborer avec les résultats identifiés par le bureau d'étude.* »

**Question d'un participant :** « *Le bureau d'études que vous employez travaille aussi sur le parc déjà existant ?* »

**Réponse d'ESCOFI :** « *Je ne pense pas que ce bureau d'étude travaille pour Kallista. Il existe de nombreux bureaux d'études différents qui proposent une expertise sur la biodiversité.* »

**Précision complémentaire d'ESCOFI :** *C'est le bureau d'études Calidris qui a réalisé l'étude environnementale pour le renouvellement du parc éolien existant à Trébry. C'est probablement ce même bureau d'étude qui réalise le suivi environnemental, à savoir, le suivi des impacts potentiels du parc éolien sur les oiseaux et les chauves-souris durant son exploitation.*

**Question d'un participant :** « *D'où vient l'énergie lorsque le parc est arrêté ?* »

**Réponse d'ESCOFI :** « L'objectif en France est de faire un mix énergétique. L'éolien individuellement ne répondra pas à nos besoins énergétiques, tout comme le photovoltaïque ou comme toute autre énergie. L'important est d'avoir un mix énergétique. L'éolien fonctionnera quand il y aura du vent, le photovoltaïque prendra le relais quand il y aura du soleil. Nous sommes partisans d'un mix énergétique. Nous pensons que le nucléaire a une utilité, que la méthanisation également et que le mix énergétique qui fonctionnera, sera celui qui sera le plus diversifié. »

**Question d'un participant :** « L'énergie est aléatoire, non ? »

**Réponse d'ESCOFI :** « L'énergie éolienne n'est pas aléatoire. Certes, il peut ne pas y avoir de vent et une éolienne ne tourne pas 100% du temps. Une éolienne produit de l'électricité 80% à 90% du temps, à une puissance variable dépendant de la vitesse du vent. C'est une production parfaitement prévisible, dont le gestionnaire du réseau tient compte dans le mix énergétique pour correspondre aux besoins électriques des consommateurs, eux-mêmes variables et prévisibles. »

**Question d'un participant :** « Outre les habitants, qui d'autre est bénéficiaire du projet ? Les élus ? »

**Réponse d'ESCOFI :** « Tout le monde peut être bénéficiaire. Chacun pourra participer à l'ouverture au capital. De plus, le parc éolien apportera un vrai bénéfice à la commune, grâce aux retombées fiscales que nous vous avons présentées. »

**Question d'un participant :** « Que proposez-vous pour les habitants des autres communes ? »

**Réponse ultérieure d'ESCOFI :** A ce stade, nous ne proposons rien qui soit spécifiquement destiné aux habitants des autres communes, de même qu'aujourd'hui rien n'est encore défini en termes de mesures dédiées à la commune de Trébry et ses habitants. L'objet de ce premier atelier de concertation était justement d'initier la réflexion autour des mesures qui peuvent être mises en place et leur périmètre d'application.

**Question d'un participant :** « Les éoliennes ont-elles un impact sur notre vie quotidienne ? »

**Réponse ultérieure d'ESCOFI :** Cette question est très large et peut-être abordée sous différents angles : impact visuel, impact sonore... En l'absence de plus de détails, nous pouvons dire que la perception de l'impact d'une éolienne peut-être très relative d'une personne à une autre. Certains ne sont pas du tout incommodés par leur présence et considèrent leur implantation dans le paysage comme quelque chose de banal, au même titre que beaucoup d'infrastructures liées à l'activité humaine : pylônes électriques, bâtiments d'élevage, antennes... D'autres personnes sont plus sensibles à la présence des éoliennes et peuvent exprimer une gêne quant à leur impact paysager ou acoustique par exemple. Sur la dimension acoustique, il convient de rappeler que les parcs éoliens sont paramétrés de sorte que les éoliennes n'engendrent que des dépassements sonores très limités par rapport à l'environnement existant : +5 dB le jour et +3 dB la nuit. Sur la dimension paysagère, on constate que beaucoup de gens refusent de voir les paysages évoluer pour s'adapter à nos besoins croissants en énergie. Toutefois, le confort et le monde dont nous disposons tous est régi par l'énergie. L'accès à l'énergie au sens large peut-être perçu comme un acquis et une évidence mais il faut considérer ce que cela implique dans sa globalité. Certes, l'éolien n'est pas neutre mais au même titre que toute source de production énergétique, il y a des impacts. Le nucléaire est souvent cité comme énergie de référence et la seule à développer par les détracteurs de l'éolien mais les questions de l'approvisionnement en uranium, des déchets produits, de la problématique du refroidissement des réacteurs face à la baisse des cours d'eau ou encore du temps nécessaire à développer de nouveaux programmes nucléaires (cf l'EPR de Flamanville qui cumule retards, malfaçons et surcoûts) sont souvent éludées alors qu'elles sont cruciales dans les facteurs à considérer.

- **Concernant le démantèlement :**

**Question d'un participant :** « Quel est l'impact sur les sols et les sources lors du démantèlement ? »

**Réponse d'ESCOFI :** « En France, le démantèlement est légiféré. Nous sommes obligés de remettre des terres de caractéristiques comparables à celles existantes au lieu de la fondation. C'est inscrit dans la loi et cela fait l'objet d'un contrôle. Aussi, nous avons un retour d'expérience depuis le premier parc éolien qui a été démantelé en France, en Normandie, à Criel-sur-Mer en 2015. Cela fait donc 10 ans

que nous avons un retour d'expérience sur le coût, sur les contrôles effectués, et notamment la nature des sols.

Sur l'impact de l'éolien sur les réseaux souterrains, ce sont des choses étudiées pour la construction. Les vibrations, les impacts à la construction sont étudiés en amont et sont valables pour le démantèlement. Ce sont des choses que nous devons démontrer avant l'exploitation du projet. Il y a toujours des spécificités locales. Chaque cas de figure va être particulier et va nécessiter des aménagements différents. »

**Question d'un participant :** « À qui incombe la charge du démantèlement ? »

**Réponse d'ESCOFI :** « Depuis 2015, nous savons comment se passe le démantèlement. La charge est à la société d'exploitation, c'est à nous de financer le démantèlement. Aujourd'hui, la réglementation est bien faite, dans la mesure où nous sommes obligés de mettre de l'argent de côté avant la construction du parc éolien. Cet argent peut être débloqué par l'État pour assurer le coût du démantèlement. Les garanties financières que nous devons constituer en amont sont réalistes par rapport à la réalité du coût de démantèlement en France. »

**Question d'un participant :** « Quel est le coût du démantèlement pour une éolienne ? »

**Réponse d'ESCOFI :** « Il y a une évolution par rapport aux coûts des matériaux, du démantèlement, liée à l'inflation. Il y a un coût brut et un coût net. Le coût brut du démantèlement d'une éolienne est autour de 150 000 / 200 000 euros. En coût net, nous sommes entre 50 000 et 80 000 euros par éolienne. La différence vient du fait que lorsque nous démantelons, nous récupérons des matériaux : le mât est en acier, il existe beaucoup de câblages en cuivre, le béton dans la fondation peut être revalorisé dans des firmes de cimenteries par exemple. Tout ceci permet de financer une partie du démantèlement. »

**Question d'un participant :** « Quelle est la somme obligatoire de démantèlement ? Comment est calculée l'augmentation du coût de démantèlement ? »

**Réponse d'ESCOFI :** « C'est une formule mathématique qui dépend de la puissance de l'éolienne et qui prend en compte une indexation qui évolue chaque année. La

*somme exacte sera précisée dans le dossier que nous déposerons en préfecture. Aujourd'hui, nous sommes à environ 600 000 euros de garanties financières pour le démantèlement de la totalité du parc, mais cela reste un ordre de grandeur pour l'instant et dépendra des éoliennes retenues, de leur puissance et de leur nombre. En tant que société d'exploitation, nous devons faire évoluer les garanties financières en tenant compte de la révision de la formule mathématique fixée par l'État. »*

### 3.2 La co-construction des mesures d'accompagnement

Au cours de l'atelier de concertation, après la présentation des dernières actualités du projet et de l'avancement des études, ESCOFI et Demopolis ont proposé aux participants de réfléchir à des idées de mesures d'accompagnement pouvant être mises en place sur la commune de Trébry.

Après avoir expliqué le principe des mesures d'accompagnement, ESCOFI et Demopolis ont invité les participants à se répartir en 3 groupes, dans l'objectif de formuler diverses idées et propositions. Durant 20 minutes, chaque groupe a établi une liste de propositions. Le travail restitué par chaque groupe lors de ces ateliers se trouve en annexe du présent compte rendu.

À la fin de cet exercice, les participants et Demopolis Concertation ont restitué le fruit du travail de chacun des 3 groupes en plénière, dont voici le compte rendu (aussi présent en annexe) :

<i>1<sup>er</sup> groupe</i>	<i>2<sup>nd</sup> groupe</i>	<i>3<sup>ème</sup> groupe</i>
<i>Aide aux particuliers pour le développement des énergies renouvelables.</i>	<i>Planter/replanter des haies bocagères et des arbres.</i>	<i>Faire des aménagements paysagers, visuels et acoustiques sur le site via des plantations et des haies.</i>
<i>Compensation pour les personnes les plus impactées par le projet.</i>	<i>Faire des études géobiologiques après l'installation sur zone et</i>	<i>Améliorer l'accessibilité pour les usagers des routes en les sondant.</i>

	<i>hors-zone (animaux, humains, eaux...)</i>	
<i>Négociation concernant la facture d'électricité.</i>	<i>Accompagnement des propriétaires des maisons voisines des éoliennes, ou avec vue(s) sur les éoliennes.</i>	<i>Créer des sentiers pédagogiques.</i>
<i>L'entretien des chemins communaux.</i>	<i>Eviter le déboisement, notamment sur les arbres remarquables.</i>	<i>Rénovation énergétique de la salle des associations.</i>
<i>Davantage de panneaux de signalisation.</i>	<i>Création de voies vertes, d'espaces boisés, fleuris dans la commune.</i>	<i>L'effacement du réseau pour prévenir les tempêtes et les aléas climatiques.</i>
<i>Un panneau signalétique des numéros des habitations.</i>	<i>Simplifier l'entretien des espaces verts.</i>	<i>Création de voiries.</i>
<i>Installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux.</i>	<i>Installer des ruchers.</i>	<i>Une communication perpétuelle : sur les réseaux, les bulletins, Panneau Pocket et de la communication sur l'énergie.</i>
<i>Isolation des bâtiments communaux.</i>	<i>Fournir un chèque énergie aux habitants vivant à proximité des éoliennes.</i>	
<i>Aide pour compenser la dévaluation des maisons.</i>	<i>Mettre en place des zones d'éco pâturage.</i>	
<i>Elargissement des routes communales.</i>	<i>Donner la possibilité aux écoles d'effectuer des visites, de faire de la pédagogie.</i>	
	<i>Financer une aire de jeux à Bel Air (tyrolienne).</i>	
	<i>Financer des vélos électriques en libre-service et des bornes de recharge.</i>	

### 3.3 Retour les actions de concertation passées et futures

Après l'atelier de co-construction des mesures d'accompagnement, Demopolis concertation et ESCOFI sont revenus sur la démarche de concertation passée et future.

Après un retour sur le forum de lancement et les deux premiers flyers distribués, le travail de co-construction des élus concernant plusieurs points de vue de photomontages lors du dernier comité des élus a été présenté aux habitants.

La suite de la démarche a ensuite été évoquée, dont un second atelier de concertation qui aurait lieu après l'été 2024.

## 4. Remerciements et contacts

ESCOFI et Demopolis Concertation remercient l'ensemble des participants pour leur présence le jeudi 11 avril 2024. Leur implication et leur contribution à l'organisation des prochaines étapes vont permettre de mettre en œuvre un projet qui soit le plus en adéquation avec les attentes du territoire.

### L'équipe de développement ESCOFI



**Vivien BAUMARD**

**Chef de projets**

06 32 09 83 08

[vivien.baumard@escofi.fr](mailto:vivien.baumard@escofi.fr)



**Tony MORISSEAU**

**Responsable régional**

06 08 73 69 19

[tony.morisseau@escofi.fr](mailto:tony.morisseau@escofi.fr)

## L'agence Demopolis Concertation



**Charline VIALLE**

**Associée**

06 13 60 01 06

Charline.vialle@demopolis-  
concertation.fr



**Anaëlle RAPET**

**Consultante concertation**

07 85 63 85 60

Anaëlle.rapet@demopolis-  
concertation.fr



**Hugo BERROCHE**

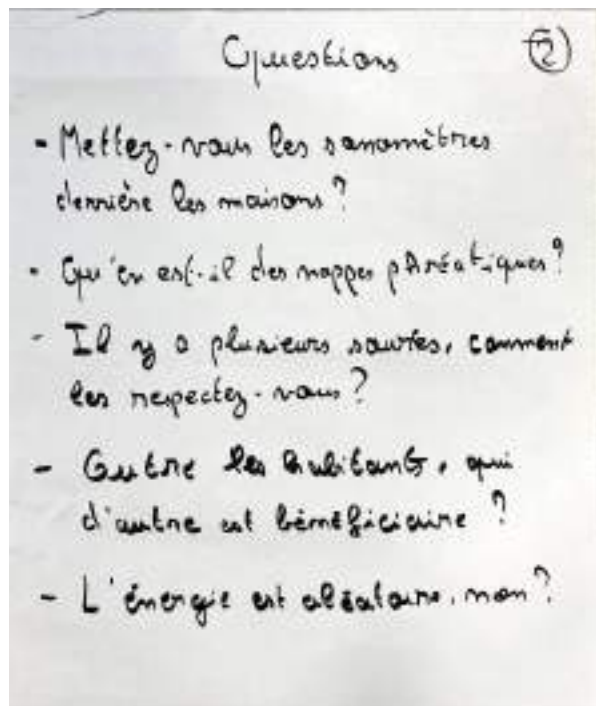
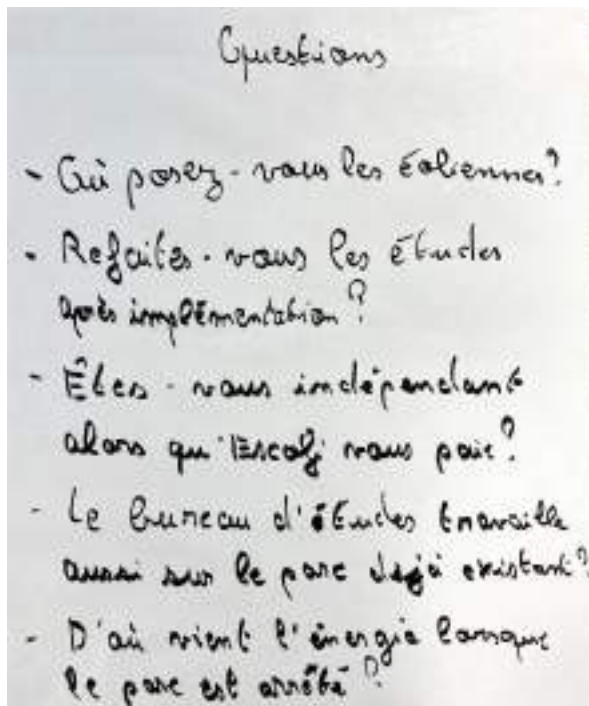
**Consultant concertation**

06 40 89 17 63

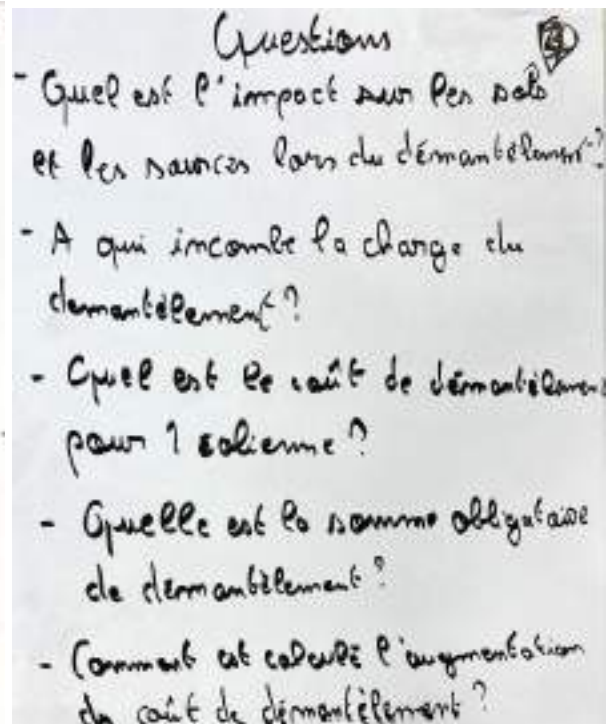
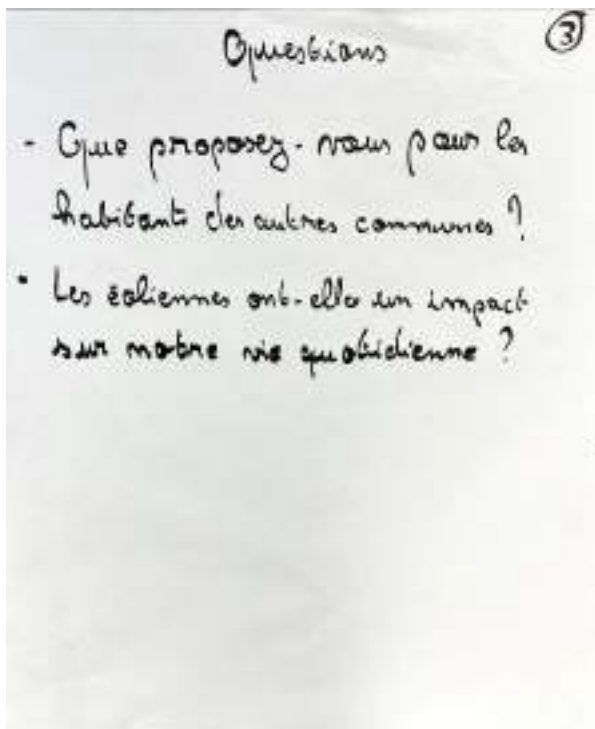
Hugo.berroche@demopolis-  
concertation.fr

## 5. Annexes

### Questions des participants

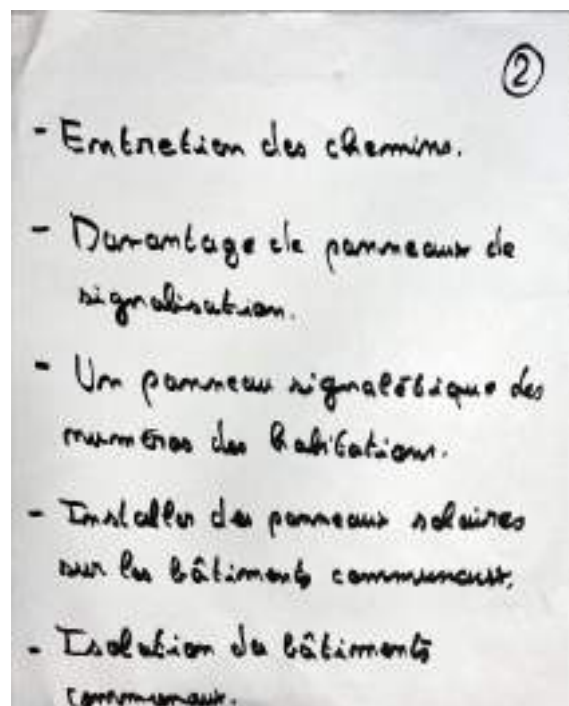
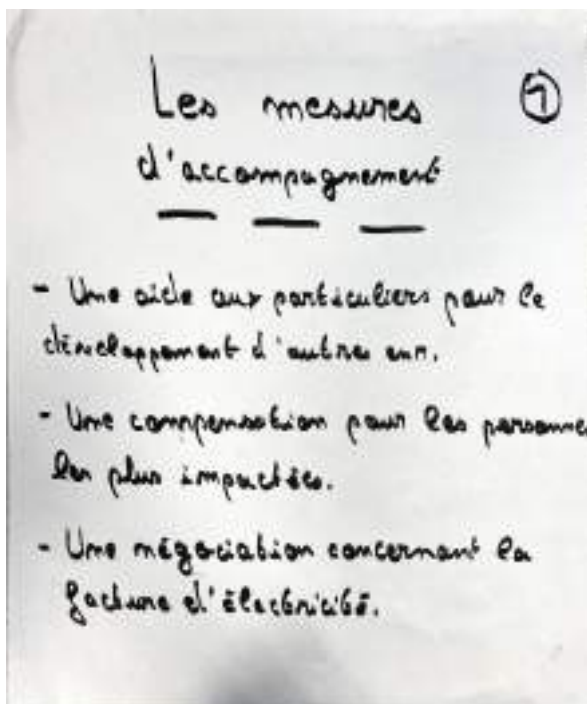


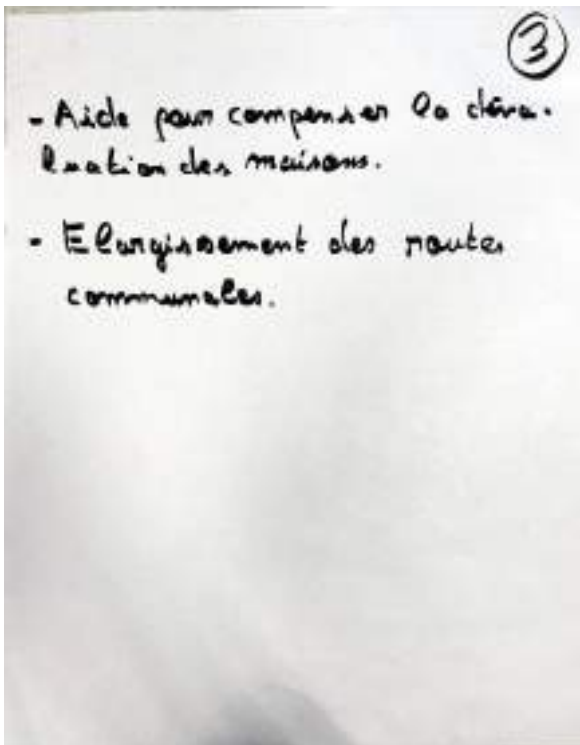




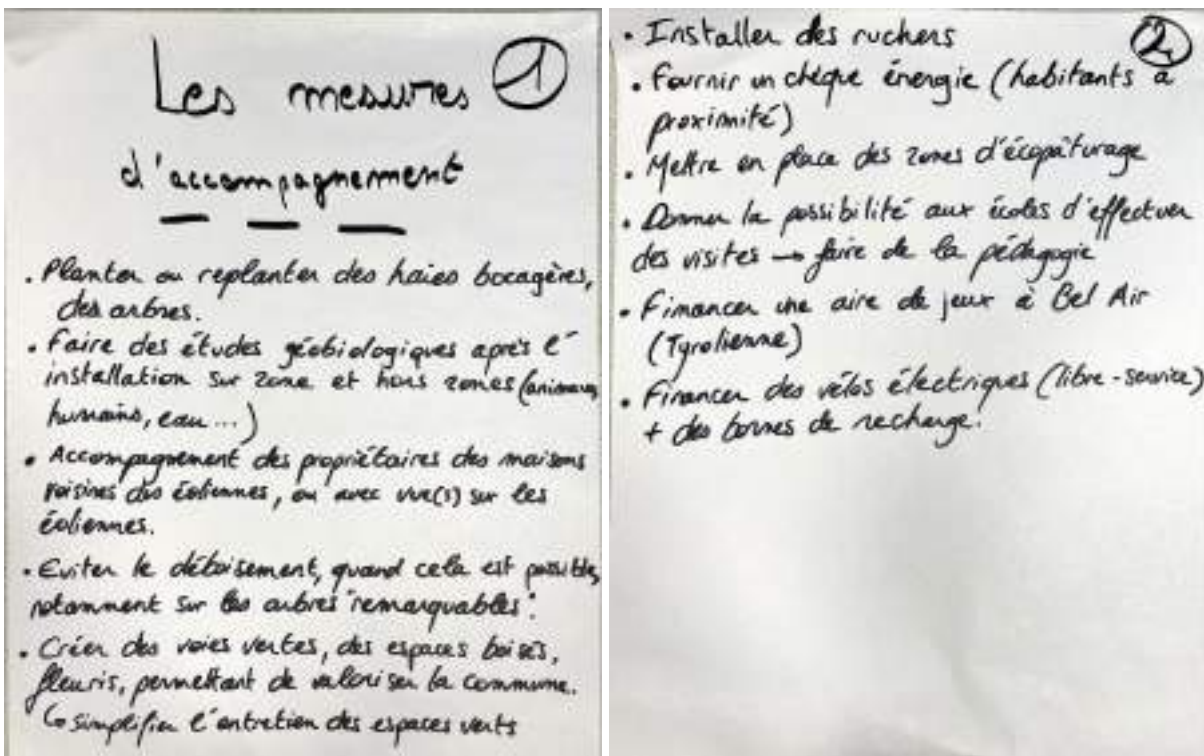
### Atelier de co-construction concernant les mesures d'accompagnement

- Propositions du 1<sup>er</sup> groupe





- Propositions du 2<sup>nd</sup> groupe



- Proposition du 3<sup>ème</sup> groupe

①

- Aménagements paysagers (avec les arts) visuel et acoustique
  - plantations
  - haies
- Accessibilité
  - réduire les usages (voiture, vélo)
  - stations pédagogiques
- Transition énergétique
  - salle des usages

②

- Effacement du réseau
  - tempêtes / aléas climatiques
- Voiries
- Communication permanente
  - réseaux
  - qualité
  - panneau tactat.
  - com énergies